



Régularisation Chauffage Tarif Règlementé

Par **sylvain_Margo**, le 30/11/2015 à 19:26

Bonjour,

je fais actuellement partie d'une résidence avec chauffage global où nous consommons en moyenne 270MWh de Gaz par An.

Nous avons un contrat P1+P2+P3 avec une société X qui nous annonce un rattrapage de 3500 € pour les années passées où le tarif réglementé par l'état n'aura pas du exister.

1er question : la société x ne devrait-elle pas prendre en charge ce problème de rattrapage car au final, nous n'avons pas de lien direct avec GDF?

2ème question ; la somme demandée est-elle correcte en apparence ? et sinon, comment faire ce calcul pour pouvoir la vérifier.

En vous remerciant pour votre aide.

cordialement,